

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTÉ

D -20070606

Extension du réseau de vidéosurveillance et du réseau de télécommunication de la Ville : travaux de génie-civil. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'extension du réseau, de contrôle d'accès et de vidéosurveillance et de télécommunication (réseau fibre optique) de la Ville, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains concernant la réalisation de travaux de génie civil.

Ce marché ne préjuge pas d'un futur programme de mise en place de caméras mais est destiné à finaliser les opérations en cours, à savoir l'équipement du quartier autour du quai de Paludate et l'extension du réseau fibre optique de la Ville.

Afin d'accorder une plus grande souplesse de fonctionnement à la direction gestionnaire, le marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics. Ainsi, cet outil que constitue ce marché pourra être utilisé sans relancer d'appel d'offres en cas de demandes complémentaires (notamment de surveillance des bornes de contrôle d'accès les plus vandalisées) et permettra une réponse rapide aux demandes.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre du groupement SOBEBE-PEPERIOT / RESEA.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 et 810 - articles 2313 et 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070607

**Mise en lumière du Conservatoire, de l'Ecole des Beaux Arts, de son annexe et du portail du Noviciat. Signature du marché.
Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan lumière il a été prévu de mettre en valeur le Conservatoire, l'Ecole des Beaux Arts, son annexe et le portail du noviciat, pour un coût estimé à 442 694 € T.T.C. La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par l'Agence ROSSIGNOL, maître d'œuvre de l'opération.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SPIE SUD OUEST pour un montant de 380 412,41 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 814 (éclairage public), article 2315.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070608

Hébergement et maintien en conditions opérationnelles du portail de gestion de contenu et de services interactifs de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le schéma directeur des systèmes d'information et de communication de la Ville de Bordeaux place, depuis plusieurs années, l'usager au centre de ses préoccupations. Les principaux objectifs ciblent les enjeux :

- ✓ de simplification de la vie des usagers, en leur proposant des services interactifs facilitant leur démarche,
- ✓ d'amélioration de la performance « métier » de la mairie,
- ✓ de bon fonctionnement, de cohérence et de sécurité des infrastructures techniques et applicatives qui abritent les 180 applications informatiques différentes qui composent le système d'information de la mairie.

En conséquence, le système d'information municipal est passé d'un système fermé de production à un système ouvert et tourné vers les citoyens et les partenaires de la Ville.

Relever ce défi exige de notre administration d'être innovante, d'anticiper sur les nouvelles technologies et d'adapter son organisation afin de prendre en compte les nouveaux challenges que sont la sécurité de l'information et la délivrance de services sur Internet 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

A titre d'exemple, 33 % des consultations des services interactifs proposés sur le portail ont lieu en dehors des heures d'ouverture de la mairie, en soirée ou la nuit, sans contraintes d'horaire.

Fin septembre 2007, on peut mesurer la portée des e-services sur les usagers et les entreprises:

- 5504 familles utilisent le paiement en ligne sur leur compte de facturation de la restauration scolaire, soit un taux de pénétration de plus de 50 % pour les familles bordelaises.
- 4200 actes d'état civil sont demandés électroniquement en moyenne chaque mois.
- 4202 entreprises se sont identifiées sur le portail des marchés publics et 151 dossiers de consultation sont téléchargés en moyenne chaque mois.

Nos guichets électroniques évitent le déplacement en Mairie des administrés et favorisent la performance des services municipaux. Pour maintenir la continuité de service indispensable, 24 h sur 24, 7 jours sur 7, l'hébergement, l'exploitation et la surveillance de la plate-forme technique du portail ont été confiés depuis 2005 à un prestataire externe.

Aujourd'hui, compte tenu de ce succès des services interactifs, du plan de développement de nouveaux services aux citoyens, de l'évolution des besoins en puissance et en débit des équipements informatiques, la Direction de l'Organisation et de l'Informatique a proposé de renforcer les infrastructures de production et de pré-production dédiées au portail, mais aussi d'actualiser ses critères en termes de disponibilité et de qualité de service d'hébergement.

C'est ainsi que la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert dans le but de remettre en concurrence, sur la base d'un dossier de consultation préparé par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, les sociétés susceptibles d'assurer l'hébergement, l'administration et la surveillance de nos plates-formes de télé-services comme le portail, les

services aux associations, ou encore la gestion de crise, mais aussi, si nécessaire, d'éventuels sites plus événementiels (promotion culturelle, forums thématiques....)

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société AQUITAINE VALLEY pour un montant total minimum de 200 000 € T.T.C. et maximum de 500 000 € T.T.C.

Le marché à bons de commande sera conclu pour trois ans selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics. Il pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), articles 2031, 205, 2183, 232, 611, 6156, 6184, 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070609

Acquisition de matériels de photographie avec accessoires et périphériques. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de solutions en matière de photographie accompagnée éventuellement de prestations de conseil, d'accompagnement et de mise en œuvre destinées aux différents services de la Mairie notamment la cellule photothèque du Musée d'Aquitaine et la Bibliothèque Mériadeck, la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Matériels de photographie professionnelle, dispositifs d'éclairage, société BRONCOLOR pour un montant minimum pour 3 ans de 60 000 € TTC et maximum de 240 000 € TTC.

Lot 2 : Autres équipements faisant partie de la chaîne d'acquisition, société PHOTO TOURNY. pour un montant minimum pour 3 ans de 15 000 € TTC et maximum de 60 000 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour 3 ans selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics. Ils pourront être dénoncés chaque année à leur date anniversaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 et 322, articles 2183 – 205 – 6156 – 6184 et 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070610

Acquisition de produits d'entretien courant. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer l'approvisionnement en produits d'entretien courant à l'ensemble des services municipaux pour leur permettre d'effectuer le nettoyage des locaux dont ils ont la charge, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré en concertation avec le magasin scolaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du résultat des tests pratiqués sur les échantillons, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot N°1 : Produits d'entretien et accessoires de ménage, Groupe PIERRE LE GOFF. pour un montant annuel minimum de 140 000 € T.T.C. et maximum de 560 000 € T.T.C. et rabais sur catalogue de 44 %

Lot N°2 : Papiers et accessoires d'hygiène courante, Groupe PIERRE LE GOFF pour un montant annuel minimum de 120 000 € T.T.C. et maximum de 480 000 € T.T.C. et rabais sur catalogue de 44 %

Lot N°3 : Produits respectueux de l'environnement et des usagers : liquide vaisselle manuelle désinfectant agréé contact alimentaire, détergent-désinfectant, détergent-désinfectant agréé contact alimentaire, détartrant WC & sanitaires, nettoyant vitres, détergent-dégraissant sols, société PUODOR pour un montant annuel minimum de 33 000 € T.T.C et maximum de 132 000 € T.T.C et rabais sur catalogue de 56,90 %

Lot N° 4 : Lessive linge respectueuse de l'environnement et des usagers, Groupe PIERRE LE GOFF pour un montant annuel minimum de 12 000 € T.T.C et maximum de 48 000 € T.T.C et rabais sur catalogue de 44 %

Lot N° 5 : Lot exclusivement réservé aux Centres d'Aide par le Travail (article 15 du Code des Marchés Publics) et L.323-31 du Code du Travail et L. 344-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles:

Produits de brosse traditionnelle : Balais coco, balais paille, lave-ponts, brosses à laver...., Les ATELIERS GILLES KERCHENE pour un montant annuel minimum de 3 800 € T.T.C et maximum de 15 200 € T.T.C

La dépense pour l'année 2007 sur les marchés en cours s'élève à ce jour pour le lot 1 à 363 152,11 € TTC et pour le lot 2 à 146 036,72 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 – 211 – 212 – 213 – 22 – 311 – 313 – 322 – 422 – 411 – 412 – 413 – 421 – 61 – 64 – 026 - 832 - articles 60618 – 60628 - 60631.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070611

Aménagement du Cours Victor Hugo. Lot n° 5. réalisation et fourniture de grilles d'arbres en fonte. Prestations modificatives. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le marché n° 060317 passé avec l'entreprise Vincent, comprenait à l'origine 73 grilles axées et 36 grilles désaxées, en raison de leur adaptation au diamètre de chacun des arbres, ce qui n'était connu qu'approximativement au départ.

La mise en place des gabarits a permis de préciser les quantitatifs sur site lors des travaux de voirie.

Les quantités définitives sont finalement de 56 grilles axées 48 grilles désaxées et 5 grilles axées en stock, pour permettre d'éventuels remplacements si nécessaire, dans le cadre de la gestion ultérieure de ces ouvrages.

Le montant du marché initial s'élève à la somme de 86 842,75 € TTC.

Le montant des prestations actualisées s'élève à la somme de 86 110,80 € TTC.

Il y a donc lieu de passer un avenant en moins value de 731,95 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire, à signer l'avenant au marché M060317 avec l'entreprise VINCENT.

La dépense relative au marché est imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 824 – Article 2313.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, la 606 il s'agit de finaliser les opérations en cours, à savoir l'équipement du quartier autour du quai de Paludate avec extension du réseau fibre optique de la Ville par une procédure à bon de commande. Signature des marchés.

La 607 c'est la mise en lumière du Conservatoire de l'Ecole des Beaux-Arts, de son annexe et du portail du Noviciat.

La 608, c'est une délibération importante un peu technique qui concerne l'appel d'offres ouvert dans le but de remettre en concurrence, sur la base d'un dossier de consultation préparé par la D.O.I., les sociétés susceptibles d'assurer l'hébergement, l'administration et la surveillance de nos plates-formes de télé-services comme le portail, les services aux associations, ou encore la gestion de crise, mais aussi, si nécessaire, d'éventuels sites plus événementiels tels que promotion culturelle, forums thématiques, ou autres.

La 609, il s'agit d'une délibération relative à l'achat de matériels de photographie.

Il y a un premier lot d'appareils photographiques qui est destiné essentiellement aux musées, aux expositions, au recensement des œuvres et à la communication.

Le deuxième lot concerne des appareils moins sophistiqués qui sont destinés aux services techniques : l'état des chantiers, ou autres.

La 610 c'est l'acquisition de produits d'entretien courant où pour la première fois nous avons inclus dans le cahier des charges un critère respectueux de l'environnement pour les usagers.

M. LE MAIRE. -

Voilà plein de détails. Qui en veut davantage ?

Sur les dossiers de M. GAUTE est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE